



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

2011/XXXX(INI)

10.3.2011

PROJET DE RAPPORT

sur une stratégie efficace des matières premières pour l'Europe
(2011/XXXX(INI))

Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie

Rapporteur: Reinhard Bütikofer

Rapporteuse pour avis (*): Judith A. Merkies, commission de l'environnement,
de la santé publique et de la sécurité alimentaire

(*) Commission associée - Article 50 du règlement

SOMMAIRE

	Page
PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN	3
EXPOSÉ DES MOTIFS	10

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur une stratégie efficace des matières premières pour l'Europe (2011/XXXX(INI))

Le Parlement européen,

- vu la communication de la Commission du 2 février 2011 intitulée "Relever les défis posés par les marchés des produits de base et les matières premières" (COM(2011)0025),
- vu la communication de la Commission du 4 novembre 2008 intitulée "Initiative "matières premières": pour répondre à nos besoins fondamentaux pour assurer la croissance et créer des emplois en Europe" (COM(2008)699),
- vu le rapport sur les matières premières indispensables à l'UE du groupe d'approvisionnement en matières première de la direction générale de l'entreprise et de l'industrie¹,
- vu la communication de la Commission du 3 mars 2010 intitulée "Europe 2020: Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive" (COM(2010)2020),
- vu la communication de la Commission du 26 janvier 2011 intitulée "Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources – initiative phare relevant de la stratégie Europe 2020" (COM(2011)0021),
- vu la communication de la Commission du 8 mars 2011 intitulée "Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050" (COM(2011)112/4),
- vu la communication de la Commission du 28 octobre 2010 intitulée "Une politique industrielle intégrée à l'ère de la mondialisation – mettre la compétitivité et le développement durable sur le devant de la scène" (COM(2010)0614),
- vu la communication de la Commission du 6 novembre 2010 intitulée "Initiative phare Europe 2020 – Une Union de l'innovation" (COM(2010)0546),
- vu la communication de la Commission du 9 novembre 2010 intitulée "Commerce, croissance et affaires mondiales – la politique commerciale au cœur de la stratégie Europe 2020" (COM(2010)0612),
- vu sa résolution du 9 mars 2011 sur une politique industrielle pour l'ère de la mondialisation²,
- vu sa résolution du 3 février 2011 sur les déchets d'équipements électriques et

¹ http://ec.europa.eu/enterprise/policies/raw-materials/files/docs/report-b_en.pdf.

² Textes adoptés de cette date, P7 TA-PROV(2011)0093.

électroniques¹,

- vu sa résolution du 16 juin 2010 sur la stratégie Europe 2020,
- vu le document d'orientation sur l'extraction des minéraux à des fins non énergétiques et Natura 2000 de la direction générale de l'environnement²,
- vu le document de travail accompagnant la communication de la Commission du 4 novembre 2008 intitulée "Initiative "matières premières" – répondre à nos besoins fondamentaux pour assurer la croissance et créer des emplois en Europe" (COM(2008)699),
- vu le rapport annuel 2009 "Politique des matières premières de la direction générale du commerce"³,
- vu l'étude sur les liens entre l'environnement et la compétitivité de la direction générale de l'environnement⁴,
- vu le Livre vert de la Commission du 10 novembre 2010 intitulé "La politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable – accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne (COM(2010)0629 final),
- vu la communication de la Commission du 10 novembre 2010 sur la consolidation des relations entre l'UE et l'Afrique (COM(2010)0634),
- vu la communication à venir de la Commission sur le commerce et le développement,
- vu le cycle de négociations de Doha,
- vu la stratégie commune 2007 Afrique-UE et la déclaration de Tripoli du 3^e sommet Afrique-UE des 29 et 30 novembre 2010,
- vu le différend en cours à l'OMC, entre l'UE, les États-Unis et le Mexique contre la Chine, concernant neuf matières premières,
- vu l'article 48 de son règlement,
- vu le rapport de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie et les avis de la commission du développement et de la commission du commerce international ainsi que de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (A7-0000/2011),

¹ Textes adoptés de cette date, P7 TA-PROV(2011)0037.

² http://ec.europa.eu/environment/nature/natura2000/management/docs/nee_i_n2000_guidance.pdf.

³ <http://ec.europa.eu/trade/creating-opportunities/trade-topics/raw-materials/>

⁴ Study 'The links between the environment and competitiveness', Project ENV.G.1/ETU/2007/0041, http://ec.europa.eu/environment/enveco/economics_policy/pdf/exec_summary_comp.pdf

Une stratégie des matières premières

1. se félicite de ce que la Commission a joint le problème des matières premières non énergétiques et non agricoles à son initiative "Matières premières" de 2008;
2. prend acte de la nouvelle communication de la Commission, qui va au-delà de l'IMP et s'étend au marché des produits de base; invite la Commission à accorder une attention appropriée, d'une part, au marché des produits de base et, d'autre part, à l'IMP;
3. se félicite des efforts déployés par la Commission pour déterminer les matières premières critiques; invite la Commission à prolonger ce travail en analysant les chaînes d'approvisionnement tributaires de ces matières, ainsi que les capacités de raffinage et les interactions entre ces matières et les métaux de base associés;
4. fait observer qu'une bonne gestion de la politique des matières premières est essentielle à une stratégie efficace; souligne la nécessité d'une coordination étroite au sein de la Commission et entre les États membres; préconise la création d'un groupe de travail interservice pour les matières premières, comme il en existe en France et aux États-Unis, pour élaborer, suivre et réviser les politiques, assurer la cohérence stratégique et promouvoir la mise en place d'un système d'alerte précoce; invite la Commission à promouvoir la coordination entre les États membres en ce qui concerne la dimension extérieure; estime que la communication à venir sur la dimension extérieure de l'énergie pourrait servir de base dans ce contexte;
5. souligne que le Parlement européen doit être régulièrement informé sur l'évolution de l'IMP, à travers un rapport annuel;

Une occasion pour l'industrie européenne: efficacité des ressources, recyclage et substitution

6. fait observer que les défis des matières premières sont aussi l'occasion de renforcer les bases industrielles de l'UE et d'améliorer la compétitivité via une stratégie de l'innovation industrielle ambitieuse; fait observer qu'à moyen et à long terme, l'augmentation de l'efficacité, le recyclage et la réduction de l'utilisation des ressources seront les clefs de la compétitivité, de la durabilité et de la sécurité d'approvisionnement; fait observer que l'innovation sociale, les changements de modes de vie et des formules nouvelles telles que l'eco-leasing, le leasing et le partage chimiques devraient être appuyés par la Commission;
7. se félicite du plan de la Commission tendant à lancer une initiative phare sur l'efficacité des ressources; demande à la Commission d'y incorporer un objectif d'amélioration de l'efficacité des ressources de 3% par an net de l'évolution du PIB; invite la Commission à élaborer une méthode fiable pour mesurer l'efficacité des ressources;
8. est d'avis qu'une taxe sur les ressources minérales n'est pas un instrument approprié; demande à la Commission d'examiner si une taxe sur l'utilisation des eaux et des sols pourrait s'avérer avantageuse;
9. demande à la Commission d'étendre les instruments d'écoconception aux matières premières, de coopérer avec les organismes de normalisation, d'examiner la faisabilité

d'un programme d'excellence des produits en matière d'efficacité des ressources, de renforcer les services de conseil en matière d'efficacité des ressources, en particulier pour les PME, et invite les entreprises à appliquer le système EMAS; demande à la Commission et aux États membres de veiller à ce que les marchés publics privilégient les produits efficaces du point de vue des ressources et les produits utilisant des matières premières secondaires; souligne l'opportunité de faire figurer l'utilisation des ressources dans les informations sur les produits et celle d'ecolabels pour responsabiliser les consommateurs; invite les organismes de normalisation européens à intégrer la question de l'efficacité des ressources dans les normes;

10. attire l'attention sur la contribution du recyclage à la réduction des gaz à effet de serre; demande à la Commission de lancer une analyse approfondie sur les flux de matières, notamment pour cerner les flux de déchets;
11. souligne qu'il importe de créer des synergies industrielles en matière de recyclage et d'aider les entreprises à prendre conscience du fait que leurs énergies, leurs déchets et leurs sous-produits peuvent servir de ressources à d'autres; invite la Commission et les États membres à promouvoir des approches comme celle adoptée par le Royaume-Uni dans son programme national de symbiose industrielle;
12. invite la Commission à examiner la possibilité de rouvrir des décharges fermées pour recycler des déchets en faisant appel aux meilleures techniques disponibles et à examiner aussi les déchets miniers et métallurgiques pour réaliser d'ici à 2012 une base de données européenne sur les sites de déchets miniers et à faire appliquer la directive relative aux déchets miniers, à veiller à ce que ces déchets soient traités en faisant appel aux meilleures technologies disponibles et à encourager la gestion tout au long du cycle de vie des immeubles afin d'assurer la recyclabilité des matériaux utilisés en construction;
13. invite la Commission à soutenir les partenariats en matière de recyclage avec les pays en développement; l'invite aussi à soutenir des projets pilote comme les zones zéro déchet;
14. demande à la Commission de déterminer comment la Banque européenne d'investissement pourrait aider à réduire les risques financiers des investissements afférant aux installations de recyclage à technologie novatrice;
15. demande à la Commission d'élaborer des mesures d'incitation économique pour le recyclage des matières premières indispensables actuellement non rentables, notamment les terres rares, d'examiner comment aider les marchés des matières recyclées grâce notamment à des certificats verts, à des exigences en matière d'ecoconception et à des mesures d'incitation fiscale et à veiller à ce que la politique de cohésion et les budgets contribuent aussi à promouvoir l'efficacité des ressources et le recyclage;
16. souligne la nécessité de lutter contre les transports illicites de déchets et de mettre en place un régime de certification générale pour les installations de recyclage; note l'importance de la coopération entre les fonctionnaires des services de douane nationaux; demande à la Commission d'examiner si un mécanisme collectif d'information des autorités sur les flux de transport illicites est nécessaire; demande à la Commission d'étudier les flux de déchets illicites; demande à la Commission de promouvoir une distinction efficace dans les déclarations douanières entre biens neufs et biens de seconde main en réglant cette

question dans les dispositions d'exécution du code douanier modernisé de la Communauté;

17. demande à la Commission de déterminer des priorités et de prévoir des enveloppes budgétaires pour la recherche sur le recyclage tout au long du cycle de vie, la substitution et l'efficacité des ressources, en utilisant le budget des PC7 et PC8, en particulier pour les matières premières critiques comme les terres rares; souligne l'importance d'un partenariat européen pour l'innovation concernant les matières premières; invite la Commission à lancer un tel partenariat en 2011;
18. regrette que la communication n'aborde pas la question de la substitution; invite dès lors la Commission à accélérer ses travaux dans ce domaine, en particulier pour les terres rares, en renforçant le financement de la recherche;

Approvisionnement durable de l'UE

19. se félicite des liens tissés entre les analyses géologiques nationales et la publication d'un annuaire européen des matières premières; souligne que des données concernant les ressources secondaires et l'exploitation urbaine devraient y figurer; invite la Commission à examiner la nécessité de créer un service géologique de l'UE regroupant les travaux des services d'analyse nationaux et ceux des partenaires internationaux; appuie les travaux de la Commission visant à améliorer les bases de connaissances géologiques de l'UE; demande à la Commission de publier une carte des ressources de l'Union;
20. réaffirme que les orientations de Natura 2000 fournissent une bonne base pour mener les activités d'extraction à des fins non énergétiques; fait observer que des codes de conduite visant l'excellence technique, sociale et environnementale sont des instruments importants; demande à la Commission de protéger les zones sensibles du point de vue environnemental qui pourraient receler des matières premières, notamment l'Arctique, la mer de Barents et le Groenland;
21. souligne l'importance de la recherche et du développement dans l'exploitation minière durable, à l'effet de réduire au minimum l'empreinte environnementale et les effets sociaux dommageables;
22. souligne l'importance des qualifications et de la formation et le rôle joué par les géologues et les ingénieurs; demande à la Commission de nouer un dialogue étroit avec les partenaires sociaux dans ce contexte;

Approvisionnement équitable et durable en matières premières

23. se félicite de l'intention de l'UE de pratiquer une diplomatie des matières premières, en particulier pour celles d'entre elles qui sont critiques; estime qu'il faut élaborer à très court terme des actions prioritaires pour les terres rares;
24. est d'avis qu'il appartient aux entreprises de se procurer des ressources; demande néanmoins à la Commission d'examiner comment des formules telles qu'une holding européenne des matières premières pourraient être soutenues de manière autre que financière;

25. demande à la Commission d'évaluer le résultat de l'affaire portée devant l'OMC contre la Chine et de faire à l'avenir usage des mécanismes de l'OMC lorsque cela s'avère opportun;
26. note l'importance des relations Afrique-UE et de l'accord d'Addis Ababa de juin 2010; demande instamment que ce partenariat soit fondé sur les intérêts mutuels;
27. regrette que la communication ne fasse pas mention d'autres régions ou pays; invite la Commission à nouer d'autres partenariats mutuellement avantageux avec des pays riches en ressources; estime que l'UE devrait proposer des partenariats infrastructures-ressources; invite l'UE à aider les pays en développement riches en ressources à développer leurs connaissances géologiques; propose dans ce contexte la création de chaires financées en coopération dans les facultés de géologie;
28. s'inquiète de ce qu'aucune stratégie de coopération avec la Chine ne soit mentionnée; souligne la nécessité d'un dialogue technologique avec la Chine; demande à la Commission d'examiner comment des projets pilote en matière d'exploitation minière, de substitution ou de recyclage durable des matières premières critiques pourraient être mis sur pied avec la Chine;
29. reconnaît que la politique de développement joue un rôle pour aider les pays à convertir leurs richesses en ressources en croissance durable et inclusive, notamment en améliorant la gouvernance et la transparence; ne voit pas dans la politique de développement un instrument de la diplomatie des matières premières; convient que les accords commerciaux devraient présenter la souplesse nécessaire pour aider les pays en développement à jeter des ponts entre l'industrie d'extraction et les activités locales; estime que la souveraineté des pays en matière de ressources doit être respectée dans ce contexte;
30. demande à la Commission d'aider les pays en développement à corriger le déséquilibre de l'information en négociant des contrats concernant les matières premières et l'exploitation minière à travers la mise en place des capacités;
31. souligne le rôle que joue la responsabilité sociale des entreprises en ce qui concerne le respect de normes rigoureuses dans les domaines environnemental, social, et du travail et en utilisant les meilleures techniques disponibles; invite les entreprises de l'UE à élaborer un code de conduite pour leurs activités dans les pays tiers; demande à la Commission de suivre la loi Dodd-Frank des États-Unis concernant les minéraux de conflit; appuie l'initiative relative à la transparence des entreprises d'extraction; estime que ces normes devraient s'appliquer en particulier aux projets bénéficiant d'un financement de l'UE, notamment de la BEI; invite la Commission à renforcer dans ce contexte l'utilisation des technologies "d'empreinte digitale" et à promouvoir les projets pilote fondés sur l'expérience de l'empreinte coltan;
32. se félicite des travaux menés sur les matières premières et la durabilité au sein de l'OCDE, du G8 et du G20; appuie l'association de pays non membres de l'OCDE à ces travaux; demande l'instauration d'une coopération stratégique entre l'UE, les États-Unis et le Japon au sujet des matières premières critiques pour le partage des données relatives à l'offre et à la demande, des prévisions communes, l'échange de bonnes pratiques, l'analyse des chaînes d'approvisionnement, l'examen de la faisabilité de stocks stratégiques communs et la mise sur pied de projets R&D communs; invite la Commission à examiner la possibilité

d'une initiative statistique internationale concernant les matières premières critiques, en s'inspirant de l'exemple de l'initiative commune relative aux données des organisations;

o

o o

33. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et aux États membres.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Introduction

L'industrie européenne est confrontée à une situation de plus en plus difficile en ce qui concerne son approvisionnement en matières premières. C'est le cas en particulier pour 14 matières premières critiques que la Commission a identifiées. L'accroissement de la demande mondiale, associée à un approvisionnement insuffisant lié au long délai de lancement dans le secteur minier, et l'application accrue de restrictions d'exportation par les pays riches en ressources sont à l'origine d'une flambée des prix, notamment dans le cas du cuivre, mais aussi d'un risque de pénurie d'approvisionnement. De plus l'UE est très dépendante des exportations de nombreuses matières premières, en particulier celles qui sont critiques. Les terres rares sont un bon exemple à cet égard, la Chine contrôlant actuellement 97% de la production mondiale et réduisant ses exportations.

Cela n'est pas négligeable parce que l'avenir industriel de l'Union européenne dépend en dernière analyse dans une large mesure de ces matières non énergétiques et non agricoles. Il s'agit de ressources particulièrement importantes pour le passage à une économie durable et pauvre en carbone étant donné qu'elles sont utilisées dans des produits de pointe tels que pots catalytiques, accumulateurs ou encore dans le secteur des énergies renouvelables.

De plus la pénurie de ressources est susceptible d'enflammer la scène politique internationale et peut-être de déboucher sur une lutte pour les ressources et une aggravation des clivages entre pays riches en ressources et pays pauvres. Personne ne tirerait avantage d'un tel scénario. Des approches nouvelles doivent donc être élaborées pour résoudre le problème des matières premières non énergétiques et non agricoles, en particulier les ressources identifiées comme critiques, et ce de manière novatrice et en promouvant l'innovation, à l'effet d'éviter finalement des jeux à somme nulle.

Dans ce contexte, l'initiative matières premières est une première étape importante. L'Union européenne doit élaborer une stratégie cohérente et ciblée assortie d'actions prioritaires, en particulier en ce qui concerne les matières premières critiques. Pour y parvenir, la Commission devrait non seulement accorder une attention appropriée à l'initiative matières premières d'une part et au marché de ces matières d'autre part mais aussi mettre en place un groupe de travail matières premières regroupant toutes les DG concernées. Ce groupe de travail devrait déterminer des actions prioritaires pour les matières premières critiques, en particulier les terres rares, et pourrait assurer la cohésion stratégique. La France et les États-Unis se sont déjà dotés de tels groupes de travail.

Stratégie de l'innovation industrielle pour préserver les matières premières et la compétitivité

Toute stratégie dans le domaine des matières premières doit en dernière analyse mettre l'accent sur le renforcement de l'innovation en ce qui concerne la manière dont les industries européennes utilisent les matières premières car cela peut apporter une contribution notable à la compétitivité, à la durabilité et à la sécurité d'approvisionnement. Il faut faire du problème des matières premières une occasion de renforcer les capacités industrielles de l'Europe en

exploitant son potentiel en matière d'innovation et de R&D, aspect clef de l'initiative phare "Union de l'innovation" de la Commission ainsi que de la politique industrielle pour l'Europe, de l'initiative phare "efficacité des ressources" et du partenariat pour l'innovation en ce qui concerne les matières premières. Si d'autres pays sont en concurrence avec nous pour ce qui est des matières premières, il faut tout miser sur nos points forts, qui résident en particulier dans notre capacité d'innovation et dans notre tradition en matière de recherche et développement.

Il sera capital d'exploiter ces forces dans le domaine de l'efficacité des ressources, du recyclage tout au long du cycle de vie, de la substitution et de l'exploitation minière durable. L'agence allemande pour l'efficacité des matériaux, par exemple, a calculé qu'il serait possible d'économiser quelque cent milliards d'euros par an en utilisant des procédés plus efficaces. Cela augmenterait considérablement la compétitivité en réduisant les coûts. Simultanément, cela permettrait de réduire les émissions de CO2 et l'utilisation des ressources et augmenterait d'autant la sécurité des ressources en réduisant la demande. La même remarque s'applique au recyclage, qui contribue à la maîtrise des changements climatiques. Par exemple, d'après les entreprises, l'aluminium récupéré grâce au recyclage présente une qualité à 95% égale à celle de l'aluminium de première production. S'agissant du recyclage, il y a aussi des sources importantes dans le domaine de l'exploitation minière urbaine. Et on peut aller plus loin en ouvrant d'anciennes décharges. D'après les entreprises, si 4% seulement des décharges recèlent des métaux et des matériaux usagés, cela représente des millions de tonnes récupérables rien qu'en Allemagne. Enfin, le secteur du recyclage représente un grand nombre d'emplois et est en mesure d'en créer davantage encore. Dans ces conditions, il faut soutenir et renforcer ce secteur, notamment en lui donnant priorité par rapport à l'incinération.

D'autres pays prennent déjà des mesures ambitieuses. Le Japon a mobilisé près d'un milliard d'euro pour que le secteur privé en mette un autre sur la table afin de s'atteler au problème de l'efficacité des ressources, du recyclage et d'autres formules permettant d'améliorer la situation en ce qui concerne les terres rares. Dans ce contexte, il a prévu un objectif préliminaire de réduction de l'utilisation des terres rares d'un tiers dans les années à venir.

L'Union européenne doit veiller à ne pas se laisser dépasser du point de vue concurrentiel par ses concurrents plus performants en matière d'efficacité. Elle dispose de solutions politiques suffisantes pour préserver sa compétitivité, notamment l'écoconception, le financement des PC7 et PC8, les politiques de recyclage et d'autres mesures d'incitation économique créatives, pour stimuler l'innovation dans le domaine des ressources et des matières premières.

C'est dans ce contexte que la mise en place d'un partenariat pour l'innovation dans le domaine des matières premières s'avère particulièrement urgente. La substitution est un autre aspect capital qui doit être mieux ancré dans l'initiative de la Commission. La même remarque s'applique aux changements de mode de vie et aux innovations sociales tels que l'eco-leasing et le partage. La fixation d'objectifs préliminaires est également importante pour disposer d'une vision. L'UE devrait s'assigner un objectif d'efficacité des ressources de 3% par an et s'efforcer de réduire l'utilisation des ressources à 6-10 tonnes par personne et par an d'ici à 2050.

Une exploitation minière durable joue également un rôle important dans ce contexte. L'Union européenne détient des réserves de matières premières, par exemple de terres rares en Suède,

et continue d'accroître sa base de connaissances géologiques grâce à des projets comme PROMINE. Ces efforts pourraient être accrus en renforçant la coopération entre les différentes démarches géologiques nationales, ce que la Commission envisage de faire. Simultanément, l'UE dispose d'une bonne base pour une extraction rationnelle des matières premières non énergétiques: il s'agit du document d'orientation NATURA 2000. Ici aussi, l'UE peut progresser en continuant de développer des technologies d'extraction plus durables et plus efficaces. Des techniques d'exploitation plus favorables à l'environnement seront particulièrement importantes dans le cas de certaines ressources comme les terres rares, qui peuvent être radioactives. Ces techniques, associées à des normes environnementales et sociales rigoureuses, garantiront la durabilité et la sécurité d'approvisionnement et amélioreront la réputation des entreprises européennes à l'extérieur, à condition que les normes soient respectées et améliorées. En fin de compte, cela offrira de plus larges possibilités d'affaires dans les pays riches en ressources, ceux-ci percevant les avantages des activités menées par les entreprises européennes dans leurs pays conformément à des normes rigoureuses de l'UE par rapport aux autres entreprises non européennes.

Diplomatie des matières premières

Outre une stratégie d'innovation industrielle visant à réduire l'utilisation des ressources et à accroître le recyclage à côté du potentiel que détient l'UE, l'Union devra continuer à s'en remettre à ses fournisseurs extérieurs pour obtenir des matières premières. La diplomatie des matières premières revêt donc une importance cruciale.

Dans ce contexte, l'Union européenne doit nouer des partenariats mutuellement avantageux à la fois pour les pays riches en ressources et pour l'Union elle-même. À côté d'un partenariat Afrique-UE, l'UE devrait aussi promouvoir des partenariats avec les pays d'Europe orientale, d'Amérique latine et d'Asie. La Chine s'impose dans la mesure où elle produit la majeure partie des terres rares essentielles. Il faudra par ailleurs établir une distinction entre les différents pays en fonction de leur développement économique. L'approche consistant à échanger les infrastructures contre des ressources n'est applicable qu'à un certain nombre de pays en développement. Les entreprises européennes pourraient constituer des regroupements industriels d'entreprises d'extraction et de construction. Dans d'autres cas, en particulier les économies riches en ressources et très développées, cette formule ne présente pas d'intérêt. Dans ce cas, la formule à appliquer est "des ressources en échange de technologies et de savoir-faire". Une telle approche pourrait aussi être utilisée dans le cas des relations avec la Chine. À court terme, nous devons pouvoir accéder aux terres rares de la Chine en attendant que de nouvelles activités minières prennent le relais dans des pays comme les États-Unis, le Canada et l'Australie. Pékin est très demandeuse de hautes technologies en attendant d'avoir développé ce secteur en interne. Un arrangement est possible sur de telles bases.

Simultanément, l'Union pourrait examiner comment soutenir de manière autre que financière une holding des matières premières regroupant un grand nombre d'entreprises européennes pour l'approvisionnement en matières premières. Dans le même ordre d'idées, d'autres entreprises pourraient souhaiter engager une stratégie d'intégration verticale pour renforcer leur sécurité en ce qui concerne les matières premières.

La Commission devrait veiller à ce que les entreprises de l'UE respectent les normes environnementales et sociales dans leurs activités à l'extérieur afin de consolider les bonnes

relations de l'UE avec les pays riches en ressources. Dans ce contexte, l'Union devrait suivre l'exemple des États-Unis – loi Dodd Frank – et exiger des entreprises qu'elles révèlent si elles s'approvisionnent dans des régions de conflit et exiger des industries d'extraction qu'elles divulguent leurs paiements en faveur de gouvernements étrangers afin d'accroître la transparence et d'assurer la bonne gouvernance. De plus, afin d'offrir un partenariat crédible aux pays riches en ressources, l'Union européenne ne devrait pas mésuser de l'instrument de la politique de développement à de telles fins. C'est le cas en particulier pour le système de préférences généralisées ou le Fonds européen de développement. Au lieu de cela, elle devrait aider les pays riches en ressources à résoudre des problèmes réels tels que le déséquilibre en matière d'information qui caractérise la négociation de contrats portant sur les matières premières et l'extraction, étant donné que de nombreux gouvernements n'ont pas l'expertise nécessaire pour évaluer leurs ressources naturelles et éprouvent dès lors des difficultés à négocier des marchés avantageux.

Enfin, l'Union européenne devrait regrouper les travaux avec d'autres pays industrialisés et émergents afin de créer des synergies. Outre l'OCDE et le G20, la Commission devrait proposer une coopération concrète aux États-Unis et au Japon. Celle-ci pourrait englober le partage de données ou la création de programmes communs de R&D.

Enfin, pour relever le défi des matières premières, l'Union européenne a besoin d'une stratégie globale et intégrée centrée sur des mesures à court et à long terme à mettre en œuvre en son sein et au niveau international, en particulier pour ce qui est des matières premières critiques telles que les terres rares. Au cœur de cette démarche, il faut une stratégie de l'innovation industrielle fondée sur l'efficacité des ressources et le recyclage, seule mesure permettant de résoudre le triple problème d'assurer la compétitivité, la durabilité et la sécurité d'approvisionnement.

CONSIDÉRANTS

On trouvera ci-après les considérants que le rapporteur entend introduire par voie d'amendement. La démarche est peu orthodoxe mais elle est justifiée par les contraintes d'espace dans la première partie du rapport

- A. considérant qu'il faut à l'UE une base industrielle forte et une industrie verte, lesquelles sont très dépendantes d'un approvisionnement suffisant en matières premières, pour passer à une économie pauvre en carbone et conserver sa compétitivité,
- B. considérant que la demande mondiale de matières premières est en augmentation constante,
- C. considérant que les progrès de la technique continueront de renforcer la demande de ressources essentielles pour le développement de ces industries,
- D. considérant que l'approvisionnement international est en partie entravé par les quotas d'exportation et les prix, qui atteignent des niveaux records,
- E. considérant que les marchés tirent avantage de conditions équitables et égales,

- F. considérant qu'une concurrence accrue sur les matières premières est de nature à affecter les relations internationales et à déboucher sur des conflits relatifs aux ressources,
- G. considérant que ces difficultés peuvent être l'occasion de nouer de nouveaux partenariats de coopération mutuellement avantageuse entre l'UE et les pays tiers,
- H. considérant qu'une stratégie de l'innovation industrielle centrée sur le renforcement de l'efficacité et le recyclage est de nature à promouvoir la durabilité, la compétitivité et la sécurité d'approvisionnement,
- I. considérant qu'il est capital de prendre en temps utile des mesures déterminantes pour mettre en œuvre une stratégie efficace et faire en sorte que l'initiative européenne relative aux matières premières porte ses fruits.